



## Location saisonnière de mobile home

Par **momo29**, le **28/04/2008** à **12:04**

Nous avons un mobile home , dont nous sommes propriétaires , sur un camping auquel nous payons une location annuelle. ( contrat).

Le propriétaire du camping nous autorise à louer notre mobile home à certaines dates ( du 12/07 au 23/08) mais il nous demande une contribution de 5,87 euros /locataire/jour.

Comme il ne participe en aucun cas , ni aux annonces , ni aux frais (électricité , eau , gaz ) .  
est-ce légal ?

Merci de votre réponse.